

ID: 031-200068815-20220922-D\_222\_155\_7\_8-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87 Présents: 45 **Procurations:** 14 Votants: 59

Absents excusés : Date de la convocation : 15/09/2022

Lieu de la séance :

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-155-7-8

Objet: Versement Fonds de concours 2021 - commune de Castelnau-Picampeau

RIEUMES

28

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal – HAMADI Ahmed	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	
MONES	GALEY Cédric	
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_222\_155\_7\_8-DE **PALAMINY** SENSEBE Christian POUCHARRAMET COURS David - ARMAING-MAKOA Marie-Paule **POUY DE TOUGES SOULAN Yves RIEUMES BALLONGUE Michel** SAINT-ELIX-LE-CHATEAU DEPREZ François - AKA Alain SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES VIVES François -KAUFFEISEN Antoine - LONG Patrice SAJAS **GENEAU Didier** SANA **ROQUABERT Pierrette SENARENS** SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)

Formant la majorité des membres en exercice.

# Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne	
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal	
	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc	
	DRIEF Marie-Anne a donné procuration à HAMADI Ahmed	
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre	
LUEDA	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane	
	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte	
LHERM	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain	
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric	
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine	
	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel	
RIEUMES	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe	
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François	

PAREDE Daniel
BOLLATI Pierre
VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc
WIEDERHOLD Jocelin
LARRIEU William
DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
SOULES Hubert
LAFFONT Ingrid
SAINT-BLANCAT Guy
ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
GROS Jacques – COSTE André
FOURCADE Francis
DENJEAN Raymond
RIBET François
CASTILLON Eric
LAFRANQUE Guy
ROUAIX Henri
DUPUY Georges
MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
BREQUE Nicole
PUECH Bastien
TOFFOLON Joseph



#### Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services — Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe — Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe — Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques — Mélanie

LUCAS: service administratif

Le conseil communautaire a approuvé le 18 novembre 2019 un règlement de fonds de concours.

La commune de Castelnau-Picampeau a déposé un dossier de demande de fonds de concours le 15 janvier 2021 pour l'achat et la rénovation de l'ancienne forge.

La commission Finances qui s'est réunie le 14 juin 2021, a approuvé les dossiers de demande de fonds de concours déposés par les communes pour l'année 2021.

La commune de Castelnau-Picampeau a remis tous les documents nécessaires au versement du fonds de concours le 8 juin 2022.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montants
Travaux	34 835.00	CD 31	10 450.00
		DETR	10 450.00
		Reste à charge de la commune	13 935.00
		Cœur de Garonne*	6 967.50
		Reste à charge de la commune (20%)	6 967.50

<sup>\* 50%</sup> du reste à charge du financement de la commune (population inférieure à 500 habitants).

# Le conseil communautaire,

### **DÉCIDE**

D'octroyer le montant de 6 967.50 € en fonds de concours pour l'exercice 2021 à la commune de Castelnau-Picampeau.

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022 27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_156\_7\_8-DE



### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

# Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 14
Votants : 59
Absents excusés : 28
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-156-7-8

Objet: Versement Fonds de concours 2021 - commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BERAT	BLANC Paul-Marie — LEBRUN Corinne — SANCHEZ Jean-Christophe — RAMOND Anne - Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal – HAMADI Ahmed	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc-LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	
MONES	GALEY Cédric	
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	

Reçu en préfecture le 27/09/2022





		ID: 031-200068815-20220922-D_2022_156_7_8-DE	
PALAMINY	SENSEBE Christian		
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel		
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice		
SAJAS	GENEAU Didier		
SANA	ROQUABERT Pierrette		
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)		

Formant la majorité des membres en exercice.

# Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne	
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal	
	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc	
	DRIEF Marie-Anne a donné procuration à HAMADI Ahmed	
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre	
	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane	
LUEDAA	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte	
LHERM	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain	
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric	
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine	
	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel	
RIEUMES	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe	
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François	

PAREDE Daniel
BOLLATI Pierre
VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc
WIEDERHOLD Jocelin
LARRIEU William
DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
SOULES Hubert
LAFFONT Ingrid
SAINT-BLANCAT Guy
ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
GROS Jacques – COSTE André
FOURCADE Francis
DENJEAN Raymond
RIBET François
CASTILLON Eric
LAFRANQUE Guy
ROUAIX Henri
DUPUY Georges
MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
BREQUE Nicole
PUECH Bastien
TOFFOLON Joseph

ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_156\_7\_8-DE



Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques – Mélanie

LUCAS: service administratif

Le conseil communautaire a approuvé le 18 novembre 2019 un règlement de fonds de concours.

La commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières a déposé un dossier de demande de fonds de concours le 29 mars 2021 pour la création d'un groupe scolaire.

La commission Finances qui s'est réunie le 14 juin 2021, a approuvé les dossiers de demande de fonds de concours déposés par les communes pour l'année 2021.

La commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières a remis tous les documents nécessaires au versement du fonds de concours le 25 juillet 2022.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montants
Travaux	2 428 560.00	CD 31	300 000.00
		Etat (DETR)	300 000.00
		Etat (ministère agriculture et alimentation)	22 205.20
		Région	34 128.00
		CAF	300 000.00
		Reste à charge de la commune	1 472 226.80
		Cœur de Garonne*	30 000.00
		Reste à charge de la commune (59%)	1 442 226.80

<sup>\* 10%</sup> du reste à charge du financement (population supérieure à 1 000 habitants) plafonné à 30 000€.

# Le conseil communautaire,

### DÉCIDE

D'octroyer le montant de 30 000€ en fonds de concours pour l'exercice 2021 à la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_157\_7\_8-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 14
Votants : 59
Absents excusés : 28
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du **Jeudi 22 septembre 2022** 

Délibération n° D-2022-157-7-8

Objet: Versement Fonds de concours 2021 - commune de Fustignac

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal – HAMADI Ahmed	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	
MONES	GALEY Cédric	
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	

Reçu en préfecture le 27/09/2022





		ID: 031-200068815-20220922-D_2022_157_7_8-DE
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Pau	ule
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Procurations:

Procurations.		
BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne	
	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal	
CAZERES	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc	
	DRIEF Marie-Anne a donné procuration à HAMADI Ahmed	
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre	
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane	
	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte	
LITERIVI	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain	
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric	
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine	
	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel	
RIEUMES	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe	
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François	

BEAUFORT	PAREDE Daniel
CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_157\_7\_8-DE

#### Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Mélanie

LUCAS: service administratif

Le conseil communautaire a approuvé le 18 novembre 2019 un règlement de fonds de concours.

La commune de Fustignac a déposé un dossier de demande de fonds de concours le 01 mars 2021 pour des travaux d'aménagement d'un accès handicapé à l'église.

La commission Finances qui s'est réunie le 14 juin 2021, a approuvé les dossiers de demande de fonds de concours déposés par les communes pour l'année 2021.

La commune de Fustignac a remis tous les documents nécessaires au versement du fonds de concours le 8 juin 2022.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montants
Travaux	15 149.00	CD 31	4 545.46
		Etat (DETR)	4 962.00
		Reste à charge de la commune	5 641.54
		Cœur de Garonne*	2 611.74
		Reste à charge de la commune (20%)	3 029.80

<sup>\* 50%</sup> du reste à charge du financement dans la limite des 20% de reste à charge réglementaire pour la commune (population inférieure à 500 habitants).

# Le conseil communautaire,

### DÉCIDE

D'octroyer le montant de 2 611.74 € en fonds de concours pour l'exercice 2021 à la commune de Fustignac.

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jour mais et an que

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_158\_7\_8-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 14
Votants : 59
Absents excusés : 28
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du **Jeudi 22 septembre 2022** 

Délibération n° D-2022-158-7-8

### Objet: Versement Fonds de concours 2021 – commune de Montoussin

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle		
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile		
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian		
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François		
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal – HAMADI Ahmed		
FRANCON	ALBOUY Julie		
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel		
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick		
LAHAGE	BONNEMAISON Serge		
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique		
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien		
LE PLAN	SERVAT Jacques		
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane		
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet		
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc		
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc LEMARCHAND Micheline		
MAURAN	ROSTAING Nicolas		
MONES	GALEY Cédric		
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine		
MONTOUSSIN	PERES Claude		

Reçu en préfecture le 27/09/2022





ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_158\_7\_8-DE DALAMINIV

PALAMINY	SENSEBE Christian		
POUCHARRAMET	COURS David ARMAING-MAKOA Marie-Paule		
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves		
RIEUMES	BALLONGUE Michel		
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice		
SAJAS	GENEAU Didier		
SANA	ROQUABERT Pierrette		
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)		

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne		
	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal		
CAZERES	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc		
	DRIEF Marie-Anne a donné procuration à HAMADI Ahmed		
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre		
	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane		
LHERM	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte		
LUCKIAI	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain		
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric		
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine		
	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel		
RIEUMES	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe		
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François		

BEAUFORT	PAREDE Daniel
CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph



### Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Le conseil communautaire a approuvé le 18 novembre 2019 un règlement de fonds de concours.

La commune de Montoussin a déposé un dossier de demande de fonds de concours le 15 janvier 2021 pour des travaux de rénovation de la toiture de l'église.

La commission Finances qui s'est réunie le 14 juin 2021, a approuvé les dossiers de demande de fonds de concours déposés par les communes pour l'année 2021.

La commune de Montoussin a remis tous les documents nécessaires au versement du fonds de concours le 4 août 2022.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

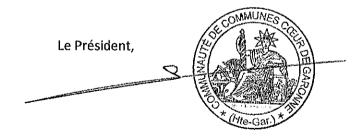
Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montants
Travaux	11 767.00	CD 31	4 118.60
		DETR	4 707.00
		Reste à charge de la commune	2 941.40
		Cœur de Garonne*	588.00
		Reste à charge de la commune (20%)	2 353.40

<sup>\* 50%</sup> du reste à charge du financement dans la limite des 20% de reste à charge réglementaire pour la commune (population inférieure à 500 habitants).

Le conseil communautaire,

### DÉCIDE

D'octroyer le montant de 588 € en fonds de concours pour l'exercice 2021 à la commune de Montoussin.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_159\_7\_1-DE



### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

# Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 46
Procurations : 14
Votants : 60
Absents excusés : 27
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-159-7-1

Objet : Répartition dérogatoire libre du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel		
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne Emmanuelle		
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile		
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian		
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François		
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal – HAMADI Ahmed		
FRANCON	ALBOUY Julie		
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel		
GRATENS	DUTREY Alain LAPIZE Patrick		
LAHAGE	BONNEMAISON Serge		
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique		
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien		
LE PLAN	SERVAT Jacques		
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane		
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet		
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc		
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc LEMARCHAND Micheline		
MAURAN	ROSTAING Nicolas		
MONES	GALEY Cédric		

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_159\_7\_1-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

# Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne		
	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal		
CAZERES	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc		
	DRIEF Marie-Anne a donné procuration à HAMADI Ahmed		
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre		
	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane		
Literat	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte		
LHERM	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain		
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric		
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine		
	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel		
RIEUMES	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe		
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François		

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre	
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc	
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin	
FORGUES	LARRIEU William	
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher	
LE PIN MURELET	SOULES Hubert	
LESCUNS	LAFFONT Ingrid	
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy	
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie	
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André	
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis	
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond	
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François	
MONTGRAS	CASTILLON Eric	
PALAMINY	LAFRANQUE Guy	
PLAGNE	ROUAIX Henri	
PLAGNOLE	DUPUY Georges	
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie	
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole	
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien	

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



SAVERES

**TOFFOLON Joseph** 

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques – Mélanie

LUCAS: service administratif

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012 permettant une péréquation horizontale en prélevant une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2017, suite à la fusion des 3 EPCI préexistants, le mécanisme du droit commun a été appliqué car le coefficient d'intégration fiscal (CIF), appliqué pour le calcul du FPIC suite à la fusion, était le plus élevé des 3 anciens EPCI. En 2018 et 2019, constat de la baisse du CIF car il ne prend pas en compte les compétences transférées en 2018, le montant de droit commun de 2017 a été maintenu pour les communes avec la répartition dérogatoire libre, ce qui a permis de maintenir un niveau de ressources suffisant pour la communauté de communes, qui assure en plus la charge des compétences transférées.

En 2020, suite à l'augmentation du CIF de la communauté de communes Cœur de Garonne avec la prise en compte dans son calcul des compétences transférées en 2018, il avait été proposé d'appliquer une répartition dérogatoire libre du FPIC permettant aux communes et à la communauté de communes Cœur de Garonne de se répartir l'augmentation du FPIC.

En 2021, le mécanisme de 2020 est reporté avec une répartition dérogatoire libre du FPIC.

Pour 2022 il est aussi proposé de reporter ce mécanisme de répartition dérogatoire libre du FPIC.

### Le conseil communautaire, à l'unanimité

### DÉCIDE

D'approuver la répartition dérogatoire libre du FPIC 2022 comme suit :

	2021 2022		
	Dérogatoire libre voté (pour info)	Montants droit commun (pour info)	Dérogatoire libre décidé
BEAUFORT	7 442	7 603	7 523
BERAT	56 887	55 857	56 372
BOUSSENS	0	0	0
CAMBERNARD	7 276	6 919	7 097
CASTELNAU-PICAMPEAU	4 069	3 818	3 944
CASTIES-LABRANDE	2 412	2 264	2 338
CAZERES	55 738	55 734	55 736
COULADERE	6 884	6 304	6 594
FORGUES	3 427	3 502	3 465
FRANCON	3 657	3 511	3 584
FUSTIGNAC	1 600	1 643	1 621
GRATENS	11 324	11 155	11 239
LABASTIDE-CLERMONT	13 094	13 176	13 135
LAHAGE	3 394	2 923	3 159
LAUTIGNAC	4 376	4 154	4 265

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



> Le Président, Paul-Marie BLANC.

Ainsi fait et délibéré, les jour m

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022

27/09/2022

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_160\_3\_2-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

# Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 46
Procurations : 14
Votants : 60
Absents excusés : 27
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 23 juillet 2020

Délibération n° D-2022-160-3-2

# Objet: Cession d'un broyeur Ferri MT140 à l'entreprise VIDAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel	
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal – HAMADI Ahmed	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	
MONES	GALEY Cédric	

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_160\_3\_2-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine - LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

# Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne	
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal	
	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc	
	DRIEF Marie-Anne a donné procuration à HAMADI Ahmed	
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre	
	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane	
LUEDAA	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte	
LHERM	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain	
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric	
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine	
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel	
	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe	
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François	

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



**SAVERES** 

**TOFFOLON Joseph** 

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Mélanie

LUCAS: service administratif

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu les propositions de reprise par l'entreprise Vidal,

Monsieur le Président propose que le broyeur frontal à couteaux Ferri MT 140 soit vendu.

Il indique que le broyeur, figurant sur l'état de l'actif sous le numéro 40000-2015-820-015000001 pour une valeur au bilan du bien de 3 600 € et une valeur nette comptable à 0 €, serait vendu à la société : ETS VIDAL – 25 route de Poucharramet – 31370 Rieumes au prix de 100.00 €.

### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'accepter la vente du broyeur à ETS VIDAL – 25 route de Poucharramet – 31370 Rieumes au prix de 100.00 €.

D'inscrire les recettes des cessions au budget principal de la communauté de communes Cœur de Garonne

De procéder aux opérations de sorties de l'actif de la communauté de communes Cœur de Garonne

D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_161\_7\_4-DE



### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n°D-2022-161-7-4

# Objet : Attribution de subventions au titre du règlement d'aides à l'immobilier d'entreprises

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc-LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine

Reçu en préfecture le 27/09/2022





		ID:031-200068815-20220922-D 2022 161 7 4-DE
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patr	ice
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Be	rnard)

Formant la majorité des membres en exercice.

# Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne	
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc	
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre	
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric	
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine	
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François	

# Étaient absents excusés :

Etalett abbettes exempes :	
CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance. Assistaient à la séance :

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques – Mélanie

LUCAS: service administratif

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-3, et L.4251-17, R.1511-4 à R.1511-23-7;

Vu la délibération du Conseil départemental de la Haute-Garonne du 30 janvier 2019, approuvant le principe d'une délégation par les EPCI au département de leur compétence d'octroi des aides aux projets immobiliers d'entreprises;

Vu la délibération de la Communauté de communes Cœur de Garonne n°D-2019-240-7-4 du 18 novembre 2019, définissant le régime d'aides applicable sur son territoire en matière d'aide à l'investissement immobilier des entreprises;

Vu la délibération de la Communauté de communes Cœur de Garonne n°D-2022-116-7-5 du 19 mai 2022, portant approbation de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au département de la Haute-Garonne;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 6 septembre 2022;

Conformément à son règlement d'attribution des aides à l'investissement immobilier des entreprises, la communauté de communes Cœur de Garonne attribue des aides aux entreprises ayant un projet immobilier, dans l'objectif de maintenir, créer ou développer les activités économiques du territoire.

Un nouveau dossier a été déposé et a été soumis à l'examen du Comité d'Agrément et à l'avis de la Commission Développement Economique.

Celle-ci s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

### Projet de la SARL LES SILOS DU TOUCH :

Le bénéficiaire pourra percevoir une aide à l'investissement immobilier de 262 540,04 €, soit 40% du montant éligible du projet qui représente un investissement de 656 350,10 €.

La communauté de communes apportera une aide à la SARL LES SILOS DU TOUCH de 78 762,01 € répartie de la manière suivante :

- Communauté de communes : 40 168,63 €
- Conseil départemental de la Haute-Garonne : 38 593,39 €

La Région pourra en complément attribuer une aide à l'investissement immobilier de 183 778.03 €.

Une convention d'attribution sera conclue entre la communauté de communes Cœur de Garonne, le représentant de l'entreprise et le conseil départemental.

Cette convention reprendra les engagements de chacune des parties, précisera le plan de financement du projet et notamment les autres aides publiques.

Considérant que le dossier présenté par la SARL LES SILOS DU TOUCH est éligible aux aides à l'immobilier d'entreprise;

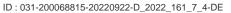
#### Le conseil communautaire

### DÉCIDE

D'octroyer une aide à l'investissement immobilier au bénéficiaire mentionné ci-dessous :

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



**Entreprise** 

SARL LES SILOS DU TOUCH

Activité entreprise

Nature du projet

Commerce de gros alimentaire spécialisé Commerce, stockage, conditionnement, R&D

Commune

Pouy-de-Touges

Extension et création de hangar de stockage

Création de bureau et d'un laboratoire R&D

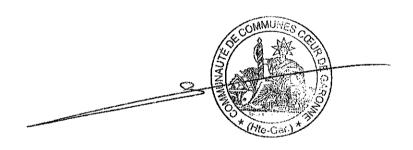
Installation d'ombrières photovoltaïques

pour l'autoconsommation

Montant du projet	656 350,10€	
Montant des dépenses éligibles	656 350,10€	
Montant total des aides publiques	262 540,04€	
Montant aide région	183 778,03€	
Enveloppe aide EPCI/département	78 762,01€	
Part Conseil départemental	38 593,39€	
Part CC Cœur de Garonne	40 168,63€	

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Président,



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

27/09/2022

internet le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_162\_1\_1-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

# Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-162-1-1

Objet : Autorisation de signer la décision de résiliation du marché 209-14 relatif à l'achat de conteneurs OM, colonnes et système d'identification.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel	
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	
MONES	GALEY Cédric	

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_162\_1\_1-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne	
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc	
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre	
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric	
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine	
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François	

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed - DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_162\_1\_1-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Le marché relatif à l'achat de conteneurs OM, de colonnes et système d'identification a été notifié pour les lots 2 « achat de colonnes aériennes » et 3 « achat de colonnes enterrées et semi-enterrées », le 23 octobre 2019 à la société ASTECH.

Suite aux courriers de mise en demeure envoyés les 15 avril et 7 juin 2022 demandant les tarifs et délais de livraison pour 80 colonnes aériennes, 24 colonnes semi-enterrées et 28 colonnes enterrées, le pouvoir adjudicateur décide, de résilier le marché public pour motif d'intérêt général sans indemnisation, à compter de la notification de la présente décision de résiliation, pour les raisons suivantes :

- Le cocontractant ne dispose pas de garanties suffisantes pour remplir ses obligations contractuelles
- En l'absence de réponses, le pouvoir adjudicateur ne peut pas passer de commandes et n'est plus en mesure d'assurer la continuité du service public et la mise en place des tests relatifs à la redevance incitative sur son territoire à compter du mois de septembre 2022.

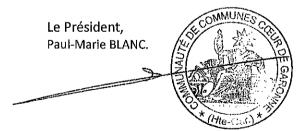
En tout état de cause, la mise en demeure adressée au titulaire lui demandant de nous indiquer les délais de livraison n'a pas été respectée. Par la suite, plusieurs messages électroniques le questionnant sur les délais de livraison sont restés sans réponse.

Cette résiliation sera une résiliation simple.

#### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président à signer la décision de résiliation pour motif d'intérêt général sans indemnisation des lots 2 « achat de colonnes aériennes » et 3 « achat de colonnes enterrées et semi-enterrées » relatif au marché d'achats de conteneurs OM, de colonnes et systèmes d'identification.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022 27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_163\_7\_5-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-163-7-5

Objet : Sollicitation d'aide financière auprès de la CAF, relative à l'acquisition de matériel et travaux d'aménagement dans les crèches de la communauté de communes

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel	
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc — HURLE Anne — LABLANCHE Pascal	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	
MONES	GALEY Cédric	

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_163\_7\_5-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

# Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne		
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc		
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre		
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric		
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine		
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François		

BOLLATI Pierre
VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed — DRIEF Marie-Anne
WIEDERHOLD Jocelin
LARRIEU William
DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
SOULES Hubert
LAFFONT Ingrid
SAINT-BLANCAT Guy
ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
GROS Jacques – COSTE André
FOURCADE Francis
DENJEAN Raymond
RIBET François
CASTILLON Eric
LAFRANQUE Guy
ROUAIX Henri
DUPUY Georges
MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
BREQUE Nicole
PUECH Bastien
TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_163\_7\_5-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

#### Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques – Mélanie LUCAS: service administratif

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et maintenir les équipements petite enfance en bon état et de réduire la chaleur, il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement dans les crèches et acquérir du matériel (gros électroménager). Des subventions d'investissement sont demandées à la CAF (80%) comme suit :

Structure	Descriptif	Montant total	Subv. demandée
Bérat	Peintures, changement vitrages, achat équipements	18 783,21€	14 783,21€
Cazères	Cloison coupe feu, pose store, vitrages, équipements	15 608,30€	12 486,64€
Le Fousseret	Peintures, changement chaudière, pose gazon semi synthétique, équipements	45 725,79€	36 580,63€
Lherm	Peintures, changement moteurs chaudière, équipements	11 664,60€	9 931,70€
Martres- Tolosane	Pose stores banane, équipements	13 680,60€	10 944,5€
Rieumes	Peintures, changement vitrages, équipements	42 918,90€	34 330,28€
Stè-Foy-de-P	Peintures, pose store banane, équipements	11 826,03€	9 460,82€
Totaux		160 207,43 €	128 517,78 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de solliciter ces demandes de subventions.

### Le conseil communautaire

### DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière auprès de la CAF de la Haute-Garonne.

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

D'approuver le plan de financement présenté dans l'exposé du projet.

Le Président, Paul-Marie BLANC.

Ainsi fait et délibéré, les joul

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

Mise en ligne sur le site internet le :

27/09/2022

27/09/2022

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_164\_7\_5-DE



### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du **Jeudi 22 septembre 2022** 

Délibération n° D-2022-164-7-5

# Objet : Signature des conventions Bonus Territoire avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel	
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc-LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	
MONES	GALEY Cédric	

Reçu en préfecture le 27/09/2022



Affiché le ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_164\_7\_5-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	<del>-</del>
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	·
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Procurations:

rioculations.			
BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne		
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal		
	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc		
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre		
	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane		
LLICDAA	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte		
LHERM	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain		
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric		
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine		
	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel		
RIEUMES	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe		
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François		

Etaletti abbettib excubes .			
CAMBERNARD	BOLLATI Pierre		
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed - DRIEF Marie-Anne		
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin		
FORGUES	LARRIEU William		
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher		
LE PIN MURELET	SOULES Hubert		
LESCUNS	LAFFONT Ingrid		
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy		
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie		
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André		
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis		
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond		
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François		
MONTGRAS	CASTILLON Eric		
PALAMINY	LAFRANQUE Guy		
PLAGNE	ROUAIX Henri		
PLAGNOLE	DUPUY Georges		
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie		
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole		
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien		
SAVERES	TOFFOLON Joseph		

Recu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_164\_7\_5-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D 2019-124-1-4 du 28/05/2019 relative au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2021;

Vu la délibération D 2019-208-8-2 du 24/09/2019 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale;

Considérant que Cœur de Garonne bénéficie d'un soutien important de la CAF par le biais du contrat Enfance Jeunesse pour mener ses actions en petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, coordination (postes), BAFA. Considérant que les Contrats Enfance Jeunesse évoluent au profit d'un nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus Territoire » dont l'ambition est d'alléger les charges de gestion, d'harmoniser et simplifier les financements et de faire bénéficier des Bonus Territoires tous les équipements cofinancés par la collectivité.

Il est expliqué que le Bonus Territoire se calcule désormais sur la base d'un montant fixe comme suit :

Structures Petite enfance	Montant CEJ	Montant BT/Unité	Montant BT total
CRECHES	457 391,58€	2 023,86€/place	468 592,36€
RAM RPE	37 361,89€	<b>15 375,26€ /E</b> TP	37 361,88€
LAEP	38 559,53€	26,81€/heure	38 566,19€
TOTAL	533 313,00€		544 520,43€

Structures Enfance - Jeunesse	Montant CEJ	Montant BT/heure	Montant BT total
ALAE	342 237,12€	0.37€	347 436,94€
ALSH	170 481,89€	1,35€	170 398,44€
ALSH JEUNES	48 481,65€	1,05€	48 502,94€
TOTAL	561 200,66€		566 338,32€

Le montant total pour les autres actions non financées dans le cadre de prestations de services s'élève à 277 544.83€ pour les postes de coordination, les BAFA, les séjours, la ludothèque et l'ingénierie.

Le Contrat Enfance Jeunesse contractualisé s'élevait à 1 370 751,24 € et le Bonus Territoires à 1 394 901,32 € comprenant le développement de 4 places en crèches.

Les financements Bonus Territoires sont versés directement aux gestionnaires des équipements avec les prestations de services et sont liés à l'activité. Les montants peuvent donc varier chaque année.

### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'autoriser le président à signer toutes les conventions Bonus territoire avec la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne et documents afférents.

> Le Président, Paul-Marie BLANC.

Certifiée et rendue exécutoire

A<del>insi fait et</del> délibéré, les jou

par le Président le : Expédiée à la Préfecture le :

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022

27/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_165\_7\_5-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du **Jeudi 22 septembre 2022** 

Délibération n° D-2022-165-7-5

Objet : Sollicitation d'aide financière auprès de la CAF, relative à l'acquisition de matériel et travaux d'aménagement dans les locaux de l'accueil de loisirs sur la commune de Lherm

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel	
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	
MONES	GALEY Cédric	

Reçu en préfecture le 27/09/2022





ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_165\_7\_5-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	***
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne		
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc		
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre		
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric		
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine		
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François		

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_165\_7\_5-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services — Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe — Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe — Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques — Mélanie

LUCAS: service administratif

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de maintenir le bâtiment dans un état optimum, il convient de procéder à des travaux d'aménagement (réfection des peintures, travaux évacuation eaux pluviales, changements porte et portail, réfection de placoplâtre) et acquérir du matériel et mobilier adaptés.

Montant global de l'opération : 56 857.25€ HT

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il convient de valider le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	40.007.000	CAF 60%	29 164,56€
Travaux	48 607,60€	CD 20%	9 721,52€
Mobilier	4 456,44€	CAF 60%	2 673,86€
Matériel péda	3 793,21€	CAF 60%	2 275,93€
		Autofinancement	13 021,38€
TOTAL	56 857,25€		56 857,25€

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de valider ce plan de financement.

### Le conseil communautaire

### DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière auprès de la CAF de la Haute-Garonne.

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

D'approuver le plan de financement présenté dans l'exposé du projet.

Le Président, Paul-Marie BLANC.

Ainsi fait et délibéré, les jour mols et an, aut dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le : Expédiée à la Préfecture le : 27/09/2022 27/09/2022

Mise en ligne sur le site internet le :

27/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_166\_7\_5-DE



### Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

# Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du **Jeudi 22 septembre 2022** 

Délibération n° D-2022-166-7-5-

Objet : Sollicitation d'aide financière auprès de la CAF, relative à l'AMO harmonisation de la tarification des accueils de loisirs.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel	
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joe!	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc– LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	
MONES	GALEY Cédric	

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_166\_7\_5-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves
RIEUMES	BALLONGUE Michel
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice
SAJAS	GENEAU Didier
SANA	ROQUABERT Pierrette
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne						
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc						
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre						
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric						
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine						
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc						
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François						

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_166\_7\_5-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Dans un objectif d'équité et de cohérence territoriale et dans un souci d'une plus grande adéquation avec les ressources des familles, Cœur de Garonne a souhaité bénéficier d'une assistance pour harmoniser les tarifs des accueils de loisirs, espaces jeunes et séjours.

Le cabinet SPQR avait été retenu pour un montant de 20 730€ TTC.

Une demande de fonctionnement a été faite à la CAF.

Une subvention de 16 584€ (80%) a été accordée.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de valider cette demande de subvention.

#### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière auprès de la CAF de la Haute-Garonne. D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le : Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022 27/09/2022

Mise en ligne sur le site

27/09/2022

internet le :



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_167\_7\_10-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87 Présents: 45 **Procurations:** 13 Votants: 58 Absents excusés : 29 Date de la convocation : 15/09/2022 Lieu de la séance : **RIEUMES** 

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-167-7-10

Objet : Actualisation des tarifs ALAE, garderies, activités périscolaires, Espace jeunes de Martres-Tolosane - annule et remplace la délibération D-2022-101-7-10 du 21 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie — LEBRUN Corinne — SANCHEZ Jean-Christophe — RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_167\_7\_10-DE MONTOUSSIN **PERES Claude PALAMINY** SENSEBE Christian **POUCHARRAMET** COURS David - ARMAING-MAKOA Marie-Paule **POUY DE TOUGES SOULAN Yves RIEUMES BALLONGUE Michel** SAINT-ELIX-LE-CHATEAU DEPREZ François - AKA Alain SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES VIVES François -KAUFFEISEN Antoine - LONG Patrice SAJAS **GENEAU Didier** SANA **ROQUABERT** Pierrette **SENARENS** SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)

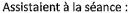
Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

ichel he

BOLLATI Pierre
VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
WIEDERHOLD Jocelin
LARRIEU William
DINTILHAC Pierre-Alain - GIRARD Christopher
SOULES Hubert
LAFFONT Ingrid
SAINT-BLANCAT Guy
ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
GROS Jacques – COSTE André
FOURCADE Francis
DENJEAN Raymond
RIBET François
CASTILLON Eric
LAFRANQUE Guy
ROUAIX Henri
DUPUY Georges
MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
BREQUE Nicole
PUECH Bastien
TOFFOLON Joseph





Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Vu la délibération D-2019-223-7-1 du 15 octobre 2019 portant adoption des tarifs des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE), et garderies en régie,

Vu la délibération D-2019-224-7-1 du 15 octobre 20219 portant adoption des tarifs des accueils des loisirs sans hébergement (ALSH) et des mercredis en régie,

Vu la délibération D-2020-101-5-7 du 23 juillet 2020 portant adoption des tarifs de l'espace jeunes de Martres-Tolosane.

Vu la délibération D-2021-142-7-10 du 1er juillet 2021 portant adoption des tarifs des accueils de loisir du Fousseret et du RPI,

Considérant que, depuis la prise de compétence Enfance Jeunesse par la communauté de communes, seuls les tarifs des accueils de loisirs en régie ont fait l'objet d'une harmonisation,

Considérant que les tarifs des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE), des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), des garderies et de l'espace jeunes de Martres-Tolosane sont restés identiques à ceux pratiqués avant la prise de compétence en 2018 (soit autant de tarifs que d'ALAE, de garderies et de NAP),

Considérant la nécessité d'harmoniser ces tarifs pour une meilleure équité,

Il a été proposé, à l'issue du travail réalisé par le cabinet d'étude SPQR dans le cadre de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur « l'harmonisation et la mise en cohérence des tarifs Enfance Jeunesse » :

## ➢ ALAE

- Une tarification uniforme à la séquence (matin, midi, soir...) pour l'ensemble des sites ;
- Avec un barème à 10 tranches de quotient familial;
- Unique sans distinction du lieu de résidence dans ou hors de la CCCG

en e		BERKEROLANIKA MARKATUR ANIAN SERIARA TERMENAN SERIARA SERIARA SERIARA SERIARA SERIARA SERIARA SERIARA SERIARA S	Lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin							
Tranches	QF min	QF max	Matin	Soir						
1	0	400	0,26 €	0,33€	0,38€					
2	401	600	0,34 €	0,43 €	0,51 €					
3	601	800	0,43 €	0,54€	0,64 €					
4	801	1000	0,51€	0,65€	0,76 €					
5	1001	1200	0,60€	0,76€	0,89 €					
6	1201	1400	0,68 €	0,87 €	1,02 €					
7	1401	1600	0,77 €	0,98€	1,14€					
8	1601 1900		0,86 €	1,09 €	1,27 €					
9	1901	2300	0,94 €	1,20€	1,40€					
10	2301		1,03 €	1,30€	1,52 €					
* Les repa	s sont fac	turés par le	s communes.		and the second					



- Une tarification avec progressivité prenant en compte le coût de l'ALAE et du repas;
- Avec un barème à 10 tranches de quotient familial;
- Unique sans distinction du lieu de résidence dans ou hors de la CCCG.

			Mercredi							
Tranches	QF min	QF max	Midi avec repas**	Demi- journée avec repas**	Demi- journée sans repas	Journée avec repas**	Journée sans repas			
1	0	400	1,55€	4,16€	3,71€	6,49€	6,04 €			
2	401	600	1,89€	5,08€	4,53€	7,93 €	7,38€			
3	601	800	2,24€	6,00€	5,35€	9,37 €	8,72 €			
4	801	1000	2,58€	6,93 €	6,18€	10,82 €	10,07 €			
5	1001	1200	2,92 €	7,85€	7,00€	12,26 €	11,41 €			
6	1201	1400	3,27 €	8,77€	7,82 €	13,70 €	12,75€			
7	1401	1600	3,61€	9,70€	8,65€	15,14€	14,09€			
8	1601	1900	3,96 €	10,62 €	9,47 €	16,58€	15,43 €			
9	1901	2300	4,30 €	11,54 €	10,29€	18,03€	16,78€			
10	2301		4,64 €	12,47 €	11,12€	19,47 €	18,12€			
** Les rep	as sont fa	cturés par	la CCCG sau	f à Monday	ezan et po	ur les enfan	ts ayant un			

<sup>\*\*</sup> Les repas sont facturés par la CCCG sauf à Mondavezan et pour les enfants ayant un PAI pour qui est appliqué le tarif midi sans repas.

## > ALAE Mondavezan

Or considérant que Mondavezan est la commune qui pratiquait la tarification la plus basse sur le territoire et celle où l'impact de l'harmonisation des tarifs des ALAE sur les familles est le plus conséquent,

Il est proposé dans le cadre de cette nouvelle délibération un aménagement pour les tarifs de l'ALAE de la commune de Mondavezan qui consiste en :

- L'adaptation d'une tarification intermédiaire (tarif divisé par 2) sur les séquences ALAE matin, midi et soir pour la période scolaire de septembre 2022 à août 2023 ; puis application du même tarif que sur les autres communes dès septembre 2023.
- Le maintien en l'état des tarifs votés pour l'ALAE du mercredi après-midi.

			ALAE Lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin et midi					
Tranches	QF min	QF max	Matin	Soir				
1	0	400	0,13€	0,17 €	0,19€			
2	401	600	0,17 €	0,22 €	0,26€			
3	601	800	0,22€	0,27 €	0,32 €			
4	801	1000	0,26€	0,33 €	0,38€			
5	1001	1200	0,30€	0,38 €	0,45€			
6	1201	1400	0,34€	0,44 €	0,51€			
7	1401	1600	0,39€	0,49 €	0,57€			
8	1601	1900	0,43€	0,55€	0,64 €			
9	1901	2300	0,47 €	0,60 €	0,70 €			
10	2301		0,52 €	0,65 €	0,76 €			

<sup>\*</sup> les repas sont facturés par la mairie

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



Une tarification pour les garderies de Palaminy et Le Plan selon les mêmes principes que celle des

ALAE et égale à 80 % des tarifs des ALAE;

- La gratuité pour les NAP.

44 (A)		skilofalib misklantki rozemski nasad raz s m	Lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin						
Tranches	QF min	QF max	Matin Soir						
1	0	400	0,21 €	0,30€					
2	401	600	0,27 €	0,41 €					
3	601	800	0,34€	0,51€					
4	801	1000	0,41€	0,61€					
5	1001	1200	0,48€	0,71€					
6	1201	1400	0,54 €	0,82 €					
7	1401	1600	0,62€	0,91€					
8	1601	1900	0,69 €	1,02 €					
9	1901	2300	0,75€	1,12 €					
10	2301		0,82 € 1,22						
	* Les repas sont facturés par les communes.								

## Espace jeunes de Martres-Tolosane

- Maintenir du principe d'une cotisation annuelle et son tarif actuel,
- Passer à un barème à 10 tranches de quotient familial pour les sorties pour les résidents de la CCCG et un tarif unique majoré pour les extérieurs

Tranches	QF min	QF max	Adhésion annuelle	Sorties
1	0	400		4€
2	401	600		6€
3	601	800		8€
4	801	1000		10€
5	1001	1200	15 €	12€
6	1201	1400	12 €	14 €
7	1401	1600		16€
8	1601	1900		18€
9	1901	2300		20€
10	2301			22€
Tarifs rés	idents h	30€	40€	

## ➤ <u>ALSH</u>

- Maintenir une tarification uniforme pour l'ensemble des sites ;
- Passer à un barème à 10 tranches de quotient familial pour les résidents de la CCCG;
- Maintenir une tarification majorée avec 4 tranches de quotient familial pour les extérieurs.

Reçu en préfecture le 27/09/2022

ffiché le

:	1					Journée avec repas				Journée s	ans repas	ID . 031	-2000000		et nuitée	22_16/_/
Tranches	QF min	QF max	Demi- Journée avec repas	Demi- Journée sans repas	Tarif 3CG avant alde Caf		Tarif extérieur avant aide Caf	extérieur facturé	Tarif avant aide de la Caf	Tarif 3CG	Tarif	Tarif extérieur facturé	Tarif 3CG avant alde Caf	Tarif 3CG facturé	Tarlf	Tarif extérieur facturé
1	0	400	4,16€	3,71€	9,55€	2,55€		22,15€	9,45 €	2,45€		20,95 €	13,00€	6,00€		33,00 €
2	401	600	5,08€	4,53 €	10,05€	4,05 €		23,15€	9,88€	3,88€		21,95 €	14,00€	8,00€		34,00 €
3	601	800	6,01€	5,36 €	10,55 €	5,55€	€	24,15€	10,32€	5,32 €		22,95€	15,00€	10,00€		35,00 €
4	801	1000	6,93€	6,18 €	7,04 €	7,04 €			6,75€	6,75€			12,00€	12,00€		
5	1001	1200	7,85€	7,00 €	8,54 €	8,54 €	29,15 €		8,19€	8,19 €	27,95€		14,00€	14,00€	40.00 €	
6	1201	1400	8,78 €	7,83 €	10,04 €	10,04€	23,13 €		9,63 €	9,63 €	27,33 €		16,00€	16,00€	40,00 €	
7	1401	1600	9,70€	8,65€	11,54 €	11,54€		29,15 €	11,06€	11,06 €		27,95€	18,00€	18,00€		40,00€
8	1601	1900	10,62 €	9,47€	13,04 €	13,04€			12,50€	12,50€			21,00€	21,00€		
9	1901	2300	11,55 €	10,30 €	14,53€	14,53€			13,94 €	13,94 €			23,00€	23,00€		
10	2301		12,47€	11,12 €	16,03€	16,03€			15,37€	15,37€			25,00€	25,00€		L
Tarifs re	sidents	hors	15.17 €	13,97 €											L.,	

#### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

De maintenir les tarifs proposés pour les ALAE, les garderies (Le Plan et Palaminy), les NAP et l'espace jeunes (Martres-Tolosane), ci-dessus indiqués, adoptés le 21 avril 2022 et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, sauf pour la commune de Mondavezan.

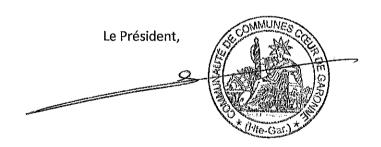
De maintenir les tarifs votés pour l'ALAE du mercredi après-midi dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour toutes les communes dont la commune de Mondavezan.

D'adopter, pour la commune de Mondavezan, une tarification intermédiaire sur les séquences ALAE matin, midi et soir pour la période scolaire de septembre 2022 à août 2023 ; puis d'appliquer le même tarif que sur les autres communes dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

De maintenir les tarifs proposés pour les ALSH, ci-dessus indiqués, et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

D'annuler et remplacer la délibération n°D-2022-101-7-10 du 21 avril 2022 par celle-ci.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

27/09/2022

internet le :



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_168\_1\_1-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-168-1-1

Objet : Autorisation de lancement d'une consultation relative à l'organisation de séjours de vacances en France pour les enfants de 3 à 17 ans

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_168\_1\_1-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

BOLLATI Pierre
VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
WIEDERHOLD Jocelin
LARRIEU William
DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
SOULES Hubert
LAFFONT Ingrid
SAINT-BLANCAT Guy
ANGLADE Vidian FOURCADE Noémie
GROS Jacques – COSTE André
FOURCADE Francis
DENJEAN Raymond
RIBET François
CASTILLON Eric
LAFRANQUE Guy
ROUAIX Henri
DUPUY Georges
MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
BREQUE Nicole
PUECH Bastien
TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_168\_1\_1-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques – Mélanie LUCAS: service administratif

Il est proposé le lancement d'une consultation relative à l'organisation de séjours de vacances en France pour les enfants de 3 à 17 ans. Elle sera décomposée comme suit :

- Lot 1 Séjours vacances d'hiver en prestation complète
- Lot 2 Séjours vacances d'hiver encadrés par le personnel communautaire
- Lot 3 Séjours vacances été encadrés par le personnel communautaire
- Lot 4 Séjours vacances d'été en prestation complète

Le marché, objet de la présente consultation est un marché de prestations de services passé en procédure adaptée et soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du code de la commande publique.

Il sera passé pour une durée d'un an renouvelable 2 fois sans dépasser 3 ans.

L'avis d'appel public à la concurrence sera lancé sur le JOUE, le BOAMP et notre profil acheteur.

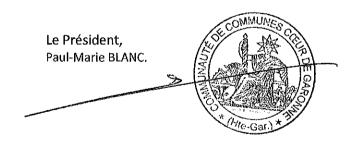
Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de lancer la consultation relative à l'organisation de séjours de vacances en France pour les enfants de 3 à 17 ans.

#### Le conseil communautaire

## DÉCIDE

D'approuver le lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'organisation de séjours de vacances en France pour les enfants de 3 à 17 ans ;

D'autoriser monsieur le Président à lancer cette consultation.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_169\_1\_1-DE



## Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : Présents : 87

Procurations :

45 13

Votants:

13 58

Absents excusés : Date de la convocation : 29 15/09/2022

Lieu de la séance :

RIEUMES

Séance du

Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-169-1-1

Objet : Autorisation de lancement d'une consultation relative à la gestion et l'animation des espaces jeunes de la communauté de communes.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc– LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_169\_1\_1-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

Etalelie appelles exeases :	
CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed - DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Recu en préfecture le 27/09/2022



Affiché le

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Il est proposé le lancement d'une consultation relative à la gestion et l'animation des espaces jeunes des communes de Bérat, Cazères et Martres-Tolosane. Elle sera décomposée comme suit :

Lot 1 : Organisation et gestion de l'espace jeunes de Bérat

Lot 2 : Organisation et gestion des espaces jeunes de Cazères et de Martres-Tolosane

Le marché, objet de la présente consultation est un marché de prestations de services passé en procédure adaptée et soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du code de la commande publique.

Il sera passé pour une durée d'un an renouvelable 2 fois sans dépasser 3 ans.

L'avis d'appel public à la concurrence sera lancé sur le JOUE, le BOAMP et notre profil acheteur.

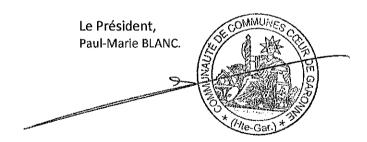
Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de lancer la consultation relative à l'organisation et gestion des espaces jeunes de Bérat, Cazères et Martres-Tolosane.

#### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'approuver le lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'organisation et gestion des espaces jeunes de Bérat, Cazères et Martres-Tolosane;

D'autoriser monsieur le Président à lancer cette consultation.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

27/09/2022

internet le :



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_170\_7\_10-DE



## Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif :

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-170-7-10

Objet : Remboursement familles – tarifs séjours Nouvelle Aventure Junior du 09 au 15 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc — HURLE Anne — LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre — GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_170\_7\_10-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	•
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

Etalent absents excuses :	
CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_170\_7\_10-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Mélanie LUCAS : service administratif

Vu, la délibération D-2021-97-1-1 en date du 8 avril 2021 portant attribution du lot 3 à Nouvelle Aventure Junior (NAJ) dans le cadre du marché relatif à l'organisation de séjours de vacances pour les enfants de 3 à 17 ans ;

Considérant les nombreux dysfonctionnements organisationnels et d'encadrement rencontrés lors des séjours de juillet 2022 organisés par l'association NAJ;

Considérant les retours mécontents des familles ainsi que leurs demandes de dédommagement et de remboursement des frais des séjours ;

Considérant les éléments négociés avec l'association dans le cadre d'une rencontre organisée le 1er septembre 2022;

#### Il est proposé:

- De rembourser les familles des 7 enfants qui ont participé au séjour 3-5 ans, soit selon les factures émises en lien avec les quotients familiaux de chacune, un montant global de 1 417€;
- De rembourser 30% du coût facturé des 26 enfants qui ont participé au séjour 6-12 ans, soit selon les factures émises en lien avec les quotients familiaux de chacune, un montant global de 1 447,50€ sur un coût facturé global de 4 825 €.

#### Le conseil communautaire

## DÉCIDE

De rembourser les familles selon les éléments définis ci-dessus,

De transmettre au comptable de la collectivité un état détaillé des noms et montants respectifs des 2 groupes de familles concernés, représentant un montant global de 2 864,50 €

D'autoriser Monsieur le Président à procéder au remboursement des familles pour un montant global de 2 864,50 €,

D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toute action nécessaire à l'encontre de l'association organisatrice des séjours sus mentionnés.

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022 27/09/2022

Mise en ligne sur le site internet

le :

27/09/2022

ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_171\_4\_1-DE





#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

# Siège administratif: 12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice :

Présents :

Procurations: 13
Votants: 58

Absents excusés: 29
Date de la convocation: 15/09/2022

Lieu de la séance :

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-171-7-4

## Objet : Règlement de mise à disposition de service dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse

87

45

**RIEUMES** 

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne – Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_171\_4\_1-DE MONTOUSSIN PERES Claude **PALAMINY SENSEBE Christian POUCHARRAMET** COURS David - ARMAING-MAKOA Marie-Paule **POUY DE TOUGES SOULAN Yves RIEUMES** BALLONGUE Michel SAINT-ELIX-LE-CHATEAU DEPREZ François - AKA Alain SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES VIVES François -KAUFFEISEN Antoine - LONG Patrice SAJAS **GENEAU Didier** SANA **ROQUABERT Pierrette SENARENS** SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Vu la délibération n° D-2017-230-4-1 du 7 novembre 2017 portant adoption des modalités de mise à disposition de service entre les communes et la communauté de communes au titre de la compétence Enfance-jeunesse,

Considérant que les conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2022,

Considérant qu'il n'existait pas de règlement de mise à disposition de service dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse,

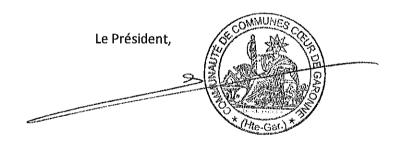
Il convient de disposer d'un règlement de mise à disposition de service dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse, présenté en annexe, rappelant le principe selon lequel les besoins en personnel mis à disposition sont définis par la communauté de communes en fonction des besoins du service enfance jeunesse et conformément au transfert de charges (CLECT) et précisant les points suivants :

- Les agents concernés,
- Les heures prises en compte,
- Les procédures liées aux conventions,
- Les procédures liées à la gestion du personnel;
- La procédure en vue du remboursement.

## Le conseil communautaire

## DÉCIDE

D'approuver le règlement ci-annexé de mise à disposition de service pour le service Enfance-Jeunesse.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022 27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_172\_7\_10-DE



## Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-172-7-10

Objet : Convention de financement entre la communauté de communes Cœur de Garonne et la commune de Saint-Christaud pour la fréquentation de l'ALAE de Cazères et des ALSH communautaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_172\_7\_10-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	022_172_7_10
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	·
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal
LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane
PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte
EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain
SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel
CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe
BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed - DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



#### Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques – Mélanie LUCAS: service administratif

Vu la délibération D-2019-220-5-7 du 15 octobre 2019 portant adoption de la convention de partenariat entre la communauté de communes Cœur de Garonne et la commune de Saint-Christaud pour l'ALAE de Cazères et l'ALSH communautaire.

Vu la délibération D-2022-101-7-10 du 21 avril 2022 portant adoption actualisation des tarifs ALAE et ALSH à partir de septembre 2022,

Il convient de signer une nouvelle convention de financement avec la commune de Saint-Christaud afin de prendre en compte les modifications tarifaires selon les propositions suivantes :

- Pour l'ALAE, élaborer des tarifs de base des services qui soient équivalents à des tarifs extérieurs. La facturation à la commune de Saint Christaud s'appuiera sur ces tarifs de base desquels sera déduite la participation facturée aux familles :
  - o Pour les séquences du matin, du midi et du soir, le tarif de base est égal au double du tarif maximum appliqué aux résidents,
  - Pour le mercredi toute la journée ou après l'école, le tarif de base est égal au tarif extérieur de l'ALSH.
- Dans la continuité de la convention précédente, pour les ALSH, la facturation à la commune de Saint-Christaud s'appuiera sur le tarif extérieur duquel sera déduite la participation facturée aux familles.
- De signer un avenant à la convention en septembre 2023 suite aux évolutions des tarifs ALSH.

## Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'approuver le contenu de la convention ci-annexée,

D'autoriser le Président à signer la convention entre la communauté de communes Cœur de Garonne et la commune de Saint-Christaud.

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site internet

27/09/2022

le:



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_173\_1\_1-DE



## Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

# Siège administratif: 12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-173-1-1

Objet : Autorisation de signer le marché relatif aux travaux de remplacement d'une buse (ouvrage d'art) à Ste Foy de Peyrolières

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne – Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc– LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_173\_1\_1-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves
RIEUMES	BALLONGUE Michel
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice
SAJAS	GENEAU Didier
SANA	ROQUABERT Pierrette
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

Etalent absents excuses.	
CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed - DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline BOULAY Jean-Luc BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_173\_1\_1-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie LUCAS: service administratif

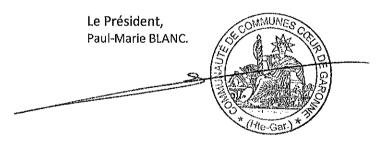
Le marché relatif aux travaux de remplacement d'une buse (ouvrage d'art) à Ste Foy de Peyrolières a été lancé le 27 juin 2022 avec une date limite de remise des propositions fixée au 27 juillet 2022 (procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2125-1-1°, R.2161-1 à R.2161-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique).

Après analyse des propositions, il est proposé de retenir l'opérateur économique suivant : Etudes Constructions et Maintenance (ECM) pour un montant des travaux (basé sur le détail estimatif) de 159 834 €HT soit 191 800.80 €TTC.

#### Le conseil communautaire

## DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché et tous les documents afférents.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

27/09/2022

internet le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_174\_7\_10-DE



## Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-174-7-10

Objet : Convention de servitude de passage pour l'établissement de deux lignes électriques souterraines courant basse tension SDEHG et régie municipale d'électricité – Zone d'activités « Cantalauze » Martres-Tolosane

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

PAREDE Daniel
BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
SANS Christian – COURTOUX Cécile
CAZALOT Christian
MAUMUS Jean-François
RIVÍERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
ALBOUY Julie
DOMEJEAN Joel
DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
BONNEMAISON Serge
PELLIZER Monique
LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
SERVAT Jacques
PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
AGBOTON Anicet
LASSERRE Jean-Luc
GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline
ROSTAING Nicolas

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_174\_7\_10-DE

MONES	GALEY Cédric	
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

CANADEDNIA DE	DOLGATION.
CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_174\_7\_10-DE

**SAVERES** 

**TOFFOLON Joseph** 

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services — Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe — Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe — Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques — Mélanie

LUCAS: service administratif

Il est nécessaire de renforcer le réseau électrique de la zone d'activités Cantalauze sur la commune de Martres-Tolosane.

Pour se faire, deux lignes électriques souterraines en courant basse tension doivent traverser la parcelle AE 463, propriété de la communauté de communes.

Sur cette parcelle et par convention, la communauté de communes autorise le SDEHG à :

- Y établir à demeure dans une bande de 3,00 mètre(s) de large, deux ligne(s) électrique(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 61,00 mètres, dont tout élément sera situé à au moins 1,00 mètre(s) de la surface après travaux;
- Y établir à demeure, dans la bande susvisée deux ligne(s) de courant basse tension spécialisé sur la même longueur et dans les mêmes conditions;
- Etablir en limite des parcelles cadastrales des bornes de repérage;
- Effectuer l'abattage ou le dessouchage de toute plantation, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des lignes électriques ou de courant faible spécialisé, gêne la pose ou pourrait par sa croissance occasionner des avaries aux ouvrages.

Le SDEHG ou la régie municipale d'électricité de Cazères et Martres-Tolosane pourront faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par eux, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

#### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de servitude de passage pour l'établissement de deux lignes électriques souterraines courant basse tension avec le SDEHG et la régie municipale d'électricité de Cazères et Martres-Tolosane.

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_175\_7\_10-DE



## Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-175-7-10

Objet : Modification travaux/contribution SDEHG/participation communale - Convention éclairage public – Terrains d'entrainement de Rieumes - Annule et remplace la délibération D-2021-219-7-10 du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne – Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_175\_7\_10-DE

MONES	GALEY Cédric	
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



**SAVERES** 

TOFFOLON Joseph

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistalent à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Le SDEHG a réalisé en 2021 à la demande de la commune de Rieumes l'avant-projet sommaire pour la mise en place de l'éclairage public sur les futurs terrains d'entrainement de Rieumes.

Le montant initial total des travaux s'élevait à 124 705€ TTC (reste à charge de la commune de Rieumes : 66 955€). La commune de Rieumes a validé l'étude détaillée ainsi que son plan de financement le 28 septembre 2021 et la communauté de communes le 21 octobre 2021,

En raison d'aléas rencontrés en cours d'étude, le montant initial des travaux a été revu à la hausse. Ces aléas s'expliquent en partie par le fait que la technologie des appareils à LED de terrains de sport est moins éprouvée que celle des appareils à LED d'éclairage public. Ainsi par exemple, le modèle d'appareils in fine retenu nécessite un coffret au pied de chaque mât qui n'avait pas été prévu dans l'estimation initiale.

Le nouveau plan de financement transmis par le SDEHG s'établit comme suit :

Montant des travaux : 188 420€ TTC

Participation SDEHG + TVA récupérable : 102 379€ Contribution de la commune de Rieumes : 86 041€

La commune de Rieumes validera l'étude détaillée ainsi que son plan de financement le 29 septembre 2022.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rembourser, selon la convention annexée à la présente délibération, à la commune de Rieumes, à l'issue des travaux, la part communale pour un montant de 86 041€.

#### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de refacturation des travaux d'éclairage des terrains d'entraînement de la commune de Rieumes ;

D'autoriser Monsieur le Président à rembourser à la commune de Rieumes, à l'issue des travaux, la part communale pour un montant de 86 041€;

D'annuler et remplacer la délibération n°D-2021-219-7-10 du 21 octobre

Le Président

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_176\_8\_2-DE



## Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-176-8-2

## Objet : Actualisation du règlement de fonctionnement du service de portage de repas

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Códric

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_176\_8\_2-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves
RIEUMES	BALLONGUE Michel
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine - LONG Patrice
SAJAS	GENEAU Didier
SANA	ROQUABERT Pierrette
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed - DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_176\_8\_2-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services — Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe — Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe — Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques — Mélanie LUCAS : service administratif

Vu la délibération D-2018-129-8-2 du 29 mai 2018 portant adoption du règlement de fonctionnement du service portage de repas au 1<sup>er</sup> juin 2018,

Considérant qu'il convient de l'actualiser afin de tenir compte des évolutions des modalités de livraison, commande, paiement et d'annulation.

Il est proposé d'adopter le règlement du service portage de repas présenté en annexe de la délibération comprenant les nouveautés suivantes :

- Harmonisation sur le territoire : disparition des secteurs Sud et Nord.
- Livraison : entre 8h et 12h, le lundi pour le lundi, le mardi pour le mardi et le mercredi, le jeudi pour le jeudi et le vendredi et le vendredi pour le samedi et dimanche.
- Ajout de la mention « Sans demande explicite du bénéficiaire, la reconduction des commandes de repas se fera automatiquement pour la semaine suivante ».
- Dans le mode de calcul du quotient social : le revenu fiscal mensuel devient les ressources mensuelles.
- Information sur la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôts.
- Création d'une annexe avec les modalités de paiement.
- Modifications de dispositions en cas de défaillance sur les livraisons, les repas secours seront dorénavant stockés dans les 3 Maisons de la Communauté de Communes (Cazères- Maison du campet-, Le Fousseret -Maison des Pyrénées- et Rieumes -Maison du Touch- et plus chez les bénéficiaires.

#### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'approuver le règlement du service de portage de repas présenté en annexe de la délibération,

De décider que ce règlement soit applicable dès son exécution.

D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président, Paul-Marie BLANC.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_177\_7\_10-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-177-7-10

## Objet : Approbation des tarifs du service portage de repas appliqués aux bénéficiaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

PAREDE Daniel
BLANC Paul-Marie — LEBRUN Corinne — SANCHEZ Jean-Christophe — RAMOND Anne - Emmanuelle
SANS Christian – COURTOUX Cécile
CAZALOT Christian
MAUMUS Jean-François
RIVIERE Jean-Luc — HURLE Anne — LABLANCHE Pascal
ALBOUY Julie
DOMEJEAN Joel
DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
BONNEMAISON Serge
PELLIZER Monique
LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
SERVAT Jacques
PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
AGBOTON Anicet
LASSERRE Jean-Luc
GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline
ROSTAING Nicolas
GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022





ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_177\_7\_10-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves
RIEUMES	BALLONGUE Michel
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice
SAJAS	GENEAU Didier
SANA	ROQUABERT Pierrette
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne		
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal		
	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc		
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre		
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane		
	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte		
	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain		
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric		
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine		
	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel		
RIEUMES	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe		
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François		

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Recu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_177\_7\_10-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Vu la délibération D-2019-106-7-10 du 16 avril 2019 portant adoption de la « grille tarifaire du service portage de repas au 1er juin 2019 »,

Considérant que, suite au dernier marché, le prix du repas facturé par la société VITAME est de 7.60 euros HT, soit 8.02€ TTC.

Considérant que le minimum vieillesse est passé de 916 € à 953 € en juillet 2022,

Il est proposé d'adopter :

Le nouveau barème à 5 tranches du guotient social

Pour rappel, le quotient social est calculé selon la formule ci-dessous :

Ressources mensuelles du ménage – Loyer ou Prêt immobilier + Allocation Logement + Revenus fonciers Nombre de personnes contribuant aux revenus

La nouvelle grille tarifaire (calculée selon le quotient social)

Nouvelles tranches du quotient social	≤à 999€	De 1 000 € à 1 200 €	De 1 201 € à 1 499 €	De 1 500 à 1 700 €	>à1700€
Tarif TTC au 01/01/23	5.82 €	6.82 €	7.69 €	8.24 €	8.61 €
Dont confection et frais annexes	2.87 €	3.87 €	4.74 €	5.29€	5.66 €
Dont livraison			2.95 €		

Ces tarifs pourront être révisés tous les ans par le conseil communautaire.

Il est précisé que si aucun justificatif de revenu n'est transmis, le tarif le plus élevé s'appliquera par défaut.

#### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'adopter le nouveau barème du quotient social et la nouvelle grille tarifaire mentionnés ci-dessus dans le cadre du service de portage de repas, à compter du 1er janvier 2023 ;

D'appliquer le tarif le plus élevé si aucun justificatif de revenu n'est transmis

D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président, Paul-Marie BLANC

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le : Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022 27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_178\_7\_5-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

#### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du

Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-178-7-5

Objet : Demande de subvention de fonctionnement au Conseil départemental pour l'office de tourisme intercommunal et signature de la convention d'objectifs quadripartite

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel	
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne Emmanuelle	
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile	
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian	
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François	
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal	
FRANCON	ALBOUY Julie	
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel	
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick	
LAHAGE	BONNEMAISON Serge	
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique	
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien	
LE PLAN	SERVAT Jacques	
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane	
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet	
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc	
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline	
MAURAN	ROSTAING Nicolas	

Reçu en préfecture le 27/09/2022





ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_178\_7\_5-DE

MONES	GALEY Cédric	
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations:

1 TOCUTACIONS .			
BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne		
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal		
	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc		
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre		
LUEDA	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane		
	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte		
LHERM	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain		
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric		
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine		
	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel		
RIEUMES	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe		
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François		

BOLLATI Pierre VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed - DRIEF Marie-Anne
VIGRELLY Códric REV Joan Luc HAMADI Ahmod DRIEE Mario Anno
VIONEDA CEUTIC - NET JEGIT-LUC - HAMADI ATITIEU - DNIEF IVIGITE-ATITIE
WIEDERHOLD Jocelin
LARRIEU William
DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
SOULES Hubert
LAFFONT Ingrid
SAINT-BLANCAT Guy
ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
GROS Jacques – COSTE André
FOURCADE Francis
DENJEAN Raymond
RIBET François
CASTILLON Eric
LAFRANQUE Guy
ROUAIX Henri
DUPUY Georges
MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
BREQUE Nicole
PUECH Bastien

Reçu en préfecture le 27/09/2022



Affiché le

**SAVERES** 

TOFFOLON Joseph

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

#### Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Mélanie

LUCAS: service administratif

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement touristique, le Conseil Départemental verse des subventions de fonctionnement aux offices de tourisme intercommunaux de la Haute-Garonne. Les montants pouvant être attribués sont les suivants :

- OTI classés (catégorie I, II, ou III): 12 000 €
- OTI en cours de classement : 5 000 €

Par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2020, l'office de tourisme Cœur de Garonne bénéficie d'un classement catégorie II. À ce titre, il est possible de solliciter une subvention de 12 000 € auprès du Conseil départemental pour le fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal Cœur de Garonne en 2022.

Afin de permettre à l'office de tourisme de déposer un dossier de demande de subvention complet, il convient également d'autoriser le Président de la Communauté de communes à signer la convention d'objectifs quadripartite prise entre le Comité départemental du Tourisme, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de communes Cœur de Garonne et l'office de tourisme intercommunal Cœur de Garonne.

#### Le conseil communautaire

## **DÉCIDE**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs quadripartite entre le Comité départemental du Tourisme, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de communes Cœur de Garonne et l'Office de tourisme intercommunal Cœur de Garonne;

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour le compte de l'office de tourisme intercommunal Cœur de Garonne ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

\_\_\_\_\_

internet le :



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_179\_7\_5-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-179-7-5

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la réalisation d'une étude stratégique de revitalisation commerciale pour les communes labellisées « Petites villes de demain »

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne -
	Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc — HURLE Anne — LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas

Reçu en préfecture le 27/09/2022





ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_179\_7\_5-DE

MONES	GALEY Cédric
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves
RIEUMES	BALLONGUE Michel
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice
SAJAS	GENEAU Didier
SANA	ROQUABERT Pierrette
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)

Formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne		
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc		
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre		
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric		
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine		
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc		
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François		

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed - DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien

Recu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



SAVERES

**TOFFOLON Joseph** 

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques – Mélanie

LUCAS: service administratif

Vu la délibération n°D-2021-39-8-4 de la Communauté de communes Cœur de Garonne en date du 18 mars 2021, portant approbation de la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » avec les communes de Cazères, Martres-Tolosane et Rieumes, et les partenaires du programme ;

Vu la décision n°DEC-2022-16-8-4 du Président de la Communauté de communes Cœur de Garonne, portant attribution de la consultation relative à l'élaboration d'une stratégie de développement commercial et de l'attractivité des centres-bourgs de Cazères, Martres-Tolosane et Rieumes dans le cadre du programme Petites Villes de Demain;

Dans le cadre de leur engagement au programme « Petites villes de demain », les communes de Cazères, Martres-Tolosane et Rieumes ont souhaité lancer une étude pré-opérationnelle sur le développement d'une stratégie de revitalisation commerciale au sein de leurs centres-bourgs, afin d'alimenter le projet de revitalisation du territoire dont la signature est prévue en 2023.

Suite à la consultation menée auprès de différents prestataires extérieurs, le choix s'est porté sur la société Intencité, cabinet d'études spécialisé dans le développement du commerce et des activités économiques sur les territoires, pour réaliser et accompagner les communes dans l'élaboration d'un plan d'actions visant la revitalisation commerciale de leur centre-bourg et l'attractivité du territoire.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la Région Occitanie pour la réalisation de cette étude, au titre du dispositif d'accompagnement conclu entre la Région et la Banque des Territoires :

Charges	Montant HT
Réalisation de l'étude pré- opérationnelle Société Intencité	20 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

Produits	Montant
Subvention Région (50%)	10 000,00 €
Autofinancement (50%)	10 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

Il est précisé que le montant d'autofinancement nécessaire sera par la suite pris en charge à parts égales par les communes de Cazères, Martres-Tolosane et Rieumes.

### Le conseil communautaire

### DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président, dans le cadre du programme « Petites villes de demain », à solliciter une subvention de 10 000 € auprès de la Région Occitanie, pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le développement d'une stratégie de revitalisation commerciale pour les communes de Cazères, Martres-Tolosane et Rieumes ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette délibération

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jour h

Certifiée et rendue exécutoiré par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

Mise en ligne sur le site

internet le :

<del>27/0</del>9/2022

27/09/2022

27/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_180\_4\_2-DE



### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-180-4-2

Objet : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) - SAAD

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc HURLE Anne LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022





ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_180\_4\_2-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

# Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal
	LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane
	PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte
	EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain
	SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel
	CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe
	BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_180\_4\_2-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques – Mélanie LUCAS: service administratif

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La communauté de communes décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la communauté de communes, pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien des bâtiments à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 1er octobre 2022.

(9 mois minimum, 12 mois maximum - renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur). La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Il est proposé à l'assemblée :

- Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'Aide à domicile à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 1 an renouvelable.

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

## Le conseil communautaire

# DÉCIDE

D'adopter la proposition du Président ;

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président, Paul-Marie BLANC.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022 27/09/2022

Mise en ligne sur le site internet le :

27/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_181\_4\_2-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du **Jeudi 22 septembre 2022** 

Délibération n° D-2022-181-4-2

Objet : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) — Direction Education cohésion sociale et développement territorial

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022





ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_181\_4\_2-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

BERAT	CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
CAZERES	DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed - DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_181\_4\_2-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

#### Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques – Mélanie LUCAS: service administratif

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La communauté de communes décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la communauté de communes, pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien des bâtiments à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 1er octobre 2022.

(9 mois minimum, 12 mois maximum - renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur). La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

#### Il est proposé à l'assemblée :

- Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'Agent d'entretien des bâtiments (20h) et d'Aide à domicile (15h) à temps complet à raison de 35 heures / semaine pour une durée de 1 an renouvelable.

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

## Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

D'adopter la proposition du Président ;

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président, Paul-Marie BLANC.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an aute dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

Mise en ligne sur le site

internet le :

27/09/2022 27/09/2022

27/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de

deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_182\_4\_1-DE



### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du **Jeudi 22 septembre 2022** 

Délibération n° D-2022-182-4-1

# Objet : Création-suppression de poste - Direction de l'Action sociale

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne – Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc – HURLE Anne – LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc– LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_182\_4\_1-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

## Procurations:

CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal
LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane
PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte
EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain
SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel
CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe
BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_182\_4\_1-DE

Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services — Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe — Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe — Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques — Mélanie

LUCAS: service administratif

Dans le cadre d'une mutation, il est nécessaire de transformer un poste d'agent France Services au sein de la Direction de l'Action sociale.

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

De supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

De créer, à compter de cette même date, d'un emploi dans le cadre d'emploi des Adjoints administratifs à temps complet de 35h hebdomadaires, le niveau de rémunération s'établissant à l'indice majoré minimum de 352 et maximum de 558.

Il est souligné que si cet emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (dans l'attente de l'obtention du concours) pour une durée d'1 an renouvelable une fois.

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Président,
Paul-Marie BLANC.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire

par le Président le :

27/09/2022

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022

Mise en ligne sur le site

site

internet le :



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_183\_4\_1-DE



#### Communauté de Communes Cœur de Garonne

## Siège social:

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

## Siège administratif:

12 rue Notre Dame - 31370 Rieumes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués en exercice : 87
Présents : 45
Procurations : 13
Votants : 58
Absents excusés : 29
Date de la convocation : 15/09/2022
Lieu de la séance : RIEUMES

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° D-2022-183-4-1

Objet : Création-suppression de poste - Direction de la Petite Enfance

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Touch de RIEUMES sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC, Président.

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc HURLE Anne LABLANCHE Pascal
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – BOULP Lauriane
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc- LEMARCHAND Micheline
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID: 031-200068815-20220922-D\_2022\_183\_4\_1-DE

MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine	
MONTOUSSIN	PERES Claude	
PALAMINY	SENSEBE Christian	
POUCHARRAMET	COURS David – ARMAING-MAKOA Marie-Paule	
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves	
RIEUMES	BALLONGUE Michel	
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain	
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François -KAUFFEISEN Antoine – LONG Patrice	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SENARENS	SAINTE-MARIE Robert (suppléant de LAGUENS Bernard)	

Formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations:

CHELLE Eric a donné procuration à LEBRUN Corinne
DUC Florence a donné procuration à LABLANCHE Pascal
LEFEVRE Anne-Sophie a donné procuration à RIVIERE Jean-Luc
LAFARGUE Claudine a donné procuration à LAGARRIGUE Pierre
MICLO Olivier a donné procuration à BOULP Lauriane
PEYRON Sandrine a donné procuration à BOYE Brigitte
EXPOSITO Christophe a donné procuration à AKA Alain
SABATHIE René a donné procuration à PASIAN Frédéric
LAUGA Marie-Hélène a donné procuration à KAUFFEISEN Antoine
COURTOIS-PERISSE Jennifer a donné procuration à BALLONGUE Michel
CHANTRAN Thierry a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe
BAYLAC Sandrine a donné procuration à GOJARD Loïc
GUYS Dominique a donné procuration à VIVES François

CAMBERNARD	BOLLATI Pierre
CAZERES	VIGREUX Cédric - REY Jean-Luc - HAMADI Ahmed – DRIEF Marie-Anne
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
RIEUMES	MALLET Appoline – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole ·
SAINT-MICHEL	PUECH Bastien
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



Madame COURTOUX Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN: Directrice Générale des Services - Caroline BOUTONNET: Directrice Générale Adjointe - Jany SCHMITZ: Directrice Générale Adjointe - Thierry de CHASTEIGNER: Directeur Général des Services Techniques - Mélanie

LUCAS: service administratif

Dans le cadre d'un départ à la retraite, il est nécessaire de transformer un poste d'Animateur(rice) RAM - Accueil LAE au sein de la Direction de le Petite Enfance.

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

#### Le conseil communautaire

#### DÉCIDE

De supprimer, à compter du 1er octobre 2022, un emploi permanent à temps complet d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle;

De créer, à compter de cette même date, un emploi dans le cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants à temps complet de 35h hebdomadaires, le niveau de rémunération s'établissant à l'indice majoré minimum de 390 et maximum de 627.

Il est souligné que si cet emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (dans l'attente de l'obtention du concours) pour une durée d'1 an renouvelable une fois.

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Président, Paul-Marie BLANC.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :

Expédiée à la Préfecture le :

27/09/2022 27/09/2022

Mise en ligne sur le site

internet le :